

AXE 4

ACCOMPAGNER ET AIDER

OBJECTIF 1

Les aidants

4-1-1 Développer une offre territorialisée pour le soutien et l'accompagnement des aidants

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Demandes récurrentes de la part des associations pour accompagner les aidants et leur fournir une information exhaustive sur les dispositifs d'aide (information sur l'hébergement temporaire, l'accueil de jour, plateforme de répit, séjour adapté...)
- Épuisement des aidants
- Méconnaissance de l'ensemble des dispositifs en place et des zones d'intervention

LES ENJEUX

- Mieux repérer et identifier les besoins
- Accompagner et soutenir
- Améliorer l'accès à l'information (cf. AXE 1)
- Faciliter l'orientation des aidants
- Éviter l'épuisement et les hospitalisations inutiles
- Privilégier la solidarité familiale
- (cf. fiches 2.1.1 et 2.3.2)

Description de l'action

1

Mettre en place un observatoire des aidants sur le territoire

QUOI

- Recenser les besoins des aidants
- Rendre lisible l'offre de dispositifs existante
- Améliorer le repérage des aidants en risque d'épuisement
- Créer un comité de pilotage

COMMENT

- Recenser les acteurs proposant des temps de parole et des formations, les lieux d'intervention et les publics ciblés
- Mieux informer les aidants : assurer l'accessibilité à une information adaptée, centralisée et fiable (cf. AXE1)
- Associer les aidants aux instances de réflexion du territoire
- Utiliser un outil commun par les professionnels en charge de l'évaluation (grille Mini-zarit) pour identifier l'épuisement de l'aidant
- Proposer un accompagnement adapté aux aidants
- Développer les formations pour les aidants
- Favoriser la collaboration des professionnels autour des aidants

2

Créer un référentiel aidant sur le territoire

QUOI

- Recenser l'ensemble de l'offre du territoire
- Faciliter l'accès du référentiel et le rendre lisible aux aidants et aux professionnels

COMMENT

- Mettre en place un guide informatisé, en lien avec le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) et la plateforme Vivre Autonome 41, à destination des aidants qui leur permette de découvrir l'offre existante à travers une recherche par thématiques et selon leurs besoins
- Assurer un suivi de l'offre des actions menées pour les aidants
- Géolocaliser les actions de prévention à destination des aidants pour une lisibilité de l'offre du territoire
- Mettre en place un comité de suivi avec les partenaires
- Favoriser la pair-aidance

3

Favoriser le développement du case manager aidants**QUOI**

- Mieux orienter les aidants vers ce dispositif afin qu'ils soient accompagnés au long de leur parcours de santé et de vie
- Intervenir en prévention de l'épuisement
- Favoriser l'utilisation de l'outil d'identification des aidants épuisés.

COMMENT

- Sensibiliser les professionnels aux besoins des aidants et à l'utilisation de la grille Mini-zarit
- Développer le case manager aidants de la Mutualité Française Centre Val de Loire
- Favoriser les articulations entre les professionnels

4

Renforcer la solidarité collective et familiale**QUOI**

- Permettre aux familles de se ressourcer à travers des activités communes
- Favoriser la prévention
- Identifier et soutenir les aidants

COMMENT

- Développer un réseau social des aidants
- Sensibiliser les professionnels à la systémie familiale
- Développer des actions à destination des familles d'aidants
- Permettre l'accès aux loisirs et à la vie sociale (séjours de vacances...)
- Sensibiliser les aidants aux risques d'épuisement

**Public(s) visé(s)**

- Les aidants, la famille
- Les professionnels

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire (PRS 2 : objectif opérationnel 36)
- Rapport Libault (mars 2019) : Aider les proches aidants et lutter contre l'isolement de la personne âgée, garantir le libre choix de la personne âgée, prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité, rénover les prestations, mettre un terme aux réponses en silos

**Bénéfices attendus**

- Repérer les aidants
- Éviter l'épuisement de l'aidant
- Permettre un répit tout en restant ensemble à domicile
- Déculpabiliser les aidants
- Éviter l'isolement social et les hospitalisations
- Faciliter le soutien des aidants dans leur parcours d'accompagnement auprès de leur proche
- Adapter l'offre du territoire en fonction des besoins identifiés des aidants

**Points de vigilance**

- S'appuyer sur les dispositifs existants
- Implication des partenaires

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Pilotes MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie)
- Vivre Autonome41
- Direction départementale de l'ARS

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la MDA
- Direction Ressources et innovations des solidarités

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- La Mutualité Française Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations
- Plateformes de répit
- Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan annuel du comité de suivi des aidants et du Bilan du case manager aidants (taux d'occupation des solutions de répit par type d'accueil, évolution des places de répit par type d'accueil en lien avec les objectifs cibles, mesure de satisfaction sur les solutions de répit mises en œuvre)

OBJECTIF 2

Les professionnels

4-2-1 Accompagner les gestionnaires d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans une démarche qualité et de gestion financière

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une santé financière des établissements à consolider
- Un volet financier du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) à négocier
- Des demandes récurrentes pour l'ouverture de nouvelles structures
- La nécessité de développer de nouvelles offres gérées par les établissements et services du territoire (hors Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - SAAD) pour personnes âgées et personnes en situation de handicap
- De nombreux SAAD implantés sur le territoire avec une forte concurrence sur certaines zones

LES ENJEUX

- Accompagner les directeurs qui s'engagent dans la négociation d'un CPOM
- Accompagner les directeurs lors de la prise de poste sur le volet financier, juridique, ...
- Disposer d'un outil d'analyse financière des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) habilités à l'aide sociale
- Conseiller sur les demandes d'ouverture de nouvelles structures
- Disposer d'un diagnostic permettant de définir les besoins de places en établissements, les besoins en services d'accompagnement ou les besoins de création de nouveaux SAAD intervenant en mode prestataire.

Description de l'action

1

Conseiller et accompagner financièrement les EHPAD habilités à l'aide sociale

QUOI

- Proposer des conseils et un appui financier lors de la négociation de CPOM, d'une opération de travaux, d'une prise de poste, d'une mission d'intérim, de difficultés rencontrées, de la mise en place d'une direction commune...

COMMENT

- Utiliser l'outil d'analyse financière automatisée des EHPAD publics autonomes
- Organiser des réunions régulières avec les directeurs et la direction des finances et du conseil de gestion du conseil départemental pour échanger sur la situation financière et apporter des conseils pour une maîtrise des coûts
- Assurer des missions d'expertise, sur site ou sur pièces, avec une analyse des documents comptables et financiers
- Conseiller sur des écritures comptables, en lien avec la direction départementale des finances publiques

2

Négocier les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**QUOI**

- Signer les CPOM avec les gestionnaires

COMMENT

- Élaborer des outils de contractualisation : diagnostic qualité, diagnostic financier, trame CPOM,
- Réaliser des visites sur site
- Organiser des réunions de négociation de CPOM et encadrer les demandes des gestionnaires en terme de créations de poste ou de places au regard des financements votés annuellement dans le cadre des orientations budgétaires et de la planification des places prévues dans le schéma.
- Intégrer dans le CPOM des fiches actions liées à la gestion des ressources humaines pour accompagner l'évolution des compétences professionnelles des personnels (formation), l'amélioration des conditions d'emploi et de travail (Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences - GPEC, lutte contre l'absentéisme, etc.), la gestion de la masse salariale et le dialogue social
- Prendre en compte les orientations budgétaires votées annuellement dans les CPOM avec une vision pluriannuelle

3

Conseiller et accompagner les demandes de création de structures relevant de la compétence du président du conseil départemental**QUOI**

- Conseiller et accompagner les projets d'accueil ou d'accompagnement de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap
- Conseiller et accompagner les personnes souhaitant développer de nouvelles offres sur le département.

COMMENT

- Conseiller et accompagner sur le cadre réglementaire le projet de création d'un SAAD, d'une résidence autonomie, d'un EHPAD, d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA), d'un habitat inclusif, d'un habitat partagé, d'une colocation, etc.
- Étudier les dossiers déposés rentrant dans le champ de compétence du conseil départemental, à savoir les ESSMS
- Lancer des appels à projet spécifiques en fonction des besoins identifiés avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire selon le type de structures concernées
- Accorder ou non l'autorisation selon la nature du projet et des possibilités de financements votées annuellement dans le cadre des orientations budgétaires.

4

Accompagner la transformation de l'offre des établissements et services au niveau territorial**QUOI**

- Accompagner les projets de regroupement d'associations, de services, d'établissements dans le cadre par exemple de groupement de coopération sociale et médico-sociale
- Accompagner la mise en place des directions communes entre plusieurs établissements et services
- Accompagner la diversification des offres d'un même gestionnaire

COMMENT

- Étudier les projets afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du département en fonction des besoins des personnes accompagnées
- Étudier les besoins et l'adéquation de l'offre sur le territoire pour répondre à la nécessité de la proximité géographique
- Créer une équipe de chargés de développement territorial au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)



Public(s) visé(s)

- Gestionnaires d'EHPAD, de résidences autonomie et d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale en priorité.
- Gestionnaires de SAAD.
- Particuliers souhaitant accueillir des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap sous la forme d'accueil familial ou d'un autre dispositif.
- Mairies, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS).



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire pour les créations de places des structures de compétence conjointe et le lancement d'appel à candidature spécifique
- Rapport Libault (mars 2019) : Piloter par la qualité, rééquilibrer l'offre sur le territoire, rénover les prestations, décloisonner les structures pour améliorer la qualité de service et réaliser des gains d'efficacité repositionner le conseil départemental en proximité de la personne âgée et renforcer la conduite partenariale de la politique du grand âge au niveau départemental, pilotage de l'offre médico-sociale



Bénéfices attendus

- Respect des cahiers des charges soit national pour les SAAD soit départemental pour les autres structures
- CPOM à planifier avec la direction des finances et du conseil de gestion
- Accompagnements à réaliser avec la direction des finances et du conseil de gestion
- Assistance technique des gestionnaires des structures et les porteurs de nouveaux projets



Points de vigilance

- La multiplicité des dispositifs
- Une veille nécessaire sur tous les projets portés par des particuliers notamment les résidences services

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale • Service de l'offre médico-sociale PA/PH 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction des Finances et du Conseil de Gestion • Autres services de la MDA • Direction ressources et innovations des solidarités <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire • Établissements et services sociaux et médico-sociaux • Associations • Promoteurs privés • Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de CPOM signés par année
- Nombre de nouvelles structures autorisées par année
- Conclusion du marché concernant la connaissance de l'offre départementale

4-2-2 Proposer des solutions de soutien aux accueillants familiaux

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Un manque de reconnaissance et de valorisation du métier d'accueillant familial
- Un épuisement des accueillants
- Des demandes de relais de plus en plus fréquentes

LES ENJEUX

- Soutenir la place de l'accueillant familial dans le dispositif médico-social
- Professionnaliser le métier d'accueillant familial
- Développer des modes d'accueils familiaux atypiques

Description de l'action

1

Poursuivre les solutions de soutien et de répit pour les accueillants

QUOI

- Favoriser et soutenir tous types d'échanges

COMMENT

- Augmenter la fréquence des groupes de parole
- Étudier la création d'un forum informatique
- Mettre en place des newsletters en faveur des accueillants et du partenariat médico-social

2

Favoriser la prévention de l'épuisement des accueillants

QUOI

- Prévenir l'épuisement des accueillants

COMMENT

- Travailler en concertation avec les établissements sur cette problématique
- Concevoir des temps de répit pour les accueillants en favorisant les solutions de relais
- Réaliser un accompagnement des futurs accueillants dès la prise de poste et en assurer un suivi dans le temps
- Recenser toutes les places de « répit vacances » ou à la journée et les mettre à disposition des accueillants : Service de Soins d'Accompagnement de jour (SSAJ), Etablissement d'Accueil Non Médicalisé à la journée (EANM), activités de loisirs adaptés, hôpital de jour, accueillants relais, etc)

3

Professionnaliser le métier d'accueillant familial

QUOI

- Se former pour comprendre

COMMENT

- Adapter le plan de formation en fonction des besoins et des profils d'accueillis
- Développer des formations spécifiques avec les partenaires

4

Développer des modes d'accueils familiaux atypiques**QUOI**

- Permettre aux accueillants de concilier vie professionnelle et vie privée

COMMENT

- Adapter les formules d'accueil et proposer une offre structurée prenant en compte les disponibilités et les attentes des accueillants (accueil de nuit, accueil de jour, accueil séquentiel...)

**Public(s) visé(s)**

- Accueillants familiaux
- Établissements

**Bénéfices attendus**

- Professionnaliser le métier d'accueillant
- Favoriser les échanges de pratiques et créer un réseau d'accueillants
- Fidéliser les accueillants familiaux
- Lutter contre l'épuisement professionnel

PILOTAGE DE L'ACTION**COORDINATEURS**

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autres services de la MDA

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Associations
- Promoteurs privés
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X

**Indicateurs du suivi / outils de mesure**

- Nombre de formations réalisées et suivies
- Nombre de participants aux groupes de parole
- Nombre de suivis réalisés par la mission d'accueil familial

4-2-3 Poursuivre l'assistance patrimoniale des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et plus particulièrement des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une augmentation de la grande dépendance et des maladies chroniques nécessitent d'adapter l'architecture des locaux pour répondre à un service plus médicalisé
- Une transformation de l'offre des établissements adultes en situation de handicap
- Vieillesse des structures d'accueil qui ne répondent plus aux normes actuelles

LES ENJEUX

- Avoir une vision globale départementale du parc immobilier des établissements pour l'adapter
- Accompagner les directeurs qui s'engagent dans une opération de restructuration, de réhabilitation ou de construction d'un établissement
- Maîtriser l'évolution des prix de journée hébergement suite à une opération de travaux

Description de l'action

1

Programmer les opérations de travaux à venir des établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

QUOI

- Programmer les travaux à venir à court et moyen terme des établissements et services pour personnes âgées ou pour personnes en situation de handicap
- Étudier les demandes d'avances remboursables pouvant être attribuées aux EHPAD

COMMENT

- Recenser les projets de travaux
- Planifier les opérations de travaux en lien avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) pour la mobilisation des subventions de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA)
- Évaluer le dispositif d'avances remboursables mis en place dans le schéma départemental de l'autonomie 2014-2018
- Actualiser le tableau de suivi des avances remboursables avec la Direction ressources et innovations des solidarités
- Étudier les demandes d'avances remboursables et suivre les avances mobilisées

2

Poursuivre l'utilisation du guide d'assistance patrimoniale des EHPAD

QUOI

- Conseiller à la lecture du guide d'assistance patrimoniale, sur les contraintes techniques, réglementaires et financières

COMMENT

- Diffuser le guide sur le site internet du conseil départemental
- Généraliser le guide pour toutes les opérations de travaux
- Participer aux étapes clés du projet avec la direction des bâtiments du conseil départemental

3

Apporter des conseils et des appuis sur des opérations de travaux, restructuration ou rachat de bâtiments**QUOI**

- Conseiller les directeurs sur les opérations concernant le bâti des établissements

COMMENT

- S'appuyer sur les compétences internes :
- Avis technique de la direction des bâtiments du conseil départemental dès le démarrage du projet et à chaque étape.
- Avis technique de la direction des finances et du conseil de gestion du conseil départemental sur le volet financier et le plan pluriannuel d'investissement (impact des travaux sur le prix de journée hébergement)
- Selon le type de projet, sollicitation d'un avis auprès de la direction insertion habitat du conseil départemental en lien avec la charte habitat regroupé.

4

Permettre l'installation dans de nouveaux locaux**QUOI**

- Réaliser systématiquement les visites de conformité avant l'ouverture des locaux à l'issue des travaux

COMMENT

- Programmer des visites avec l'ARS pour les structures de compétences conjointes
- Rédiger un procès verbal à l'issue de la visite de conformité pour autoriser l'installation dans les nouveaux locaux

**Public(s) visé(s)**

- Gestionnaires d'EHPAD et d'ESMS pour personnes en situation de handicap habilités à l'aide sociale en priorité.

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Rapport Libault (mars 2019) : piloter par la qualité avec un plan de rénovation des établissements au niveau national

**Bénéfices attendus**

- Mieux planifier dans le temps les opérations de travaux et leurs impacts financiers
- Adapter les structures aux évolutions de la population et de ses besoins et aux évolutions de la réglementation
- Assister techniquement la maîtrise d'ouvrage
- Proposer des projets économiquement viables

**Points de vigilance**

- Ne pas créer de nouveaux outils mais utiliser les outils déjà existants au niveau national
- Proposer des projets économiquement viables
- Un outil opérationnel, fonctionnel et partenarial et non une procédure contraignante

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Direction des Finances et du Conseil de Gestion
- Direction des Bâtiments
- Direction ressources et innovations des solidarités
- DGAS-Service habitat

CONTRIBUTEURS EXTERNES

- Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Conseil Régional

CONTRIBUTEURS ACTEURS

- Professionnels du bâtiment : bailleurs publics
- Établissements : établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Institutions, collectivités

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan qualitatif des projets de restructuration/réhabilitation (nombre de visites de conformité réalisées, nombre de procès-verbaux à l'issue des visites de conformité, évolution de la qualité d'accueil des résidents à la suite des opérations de travaux)

4-2-4 Accompagner le renforcement de l'attractivité des métiers du grand-âge

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des métiers jugés peu attractifs
- Des métiers jugés difficiles et contraignants
- Une pénurie de professionnels de l'aide à la personne alors que le secteur a un fort besoin de recrutement

LES ENJEUX

- Limiter les risques de rupture des interventions sur les périodes tendues
- Répondre aux besoins du secteur de disposer de professionnels, de répondre en tous temps à la demande et de permettre le développement de l'activité
- Soutenir l'économie locale et des activités non délocalisables

Description de l'action

1

Rendre les métiers de l'aide à la personne plus attractifs

QUOI

- Rendre les métiers de l'aide à la personne plus attractifs en travaillant sur leur image et sur les représentations du vieillissement et de la perte d'autonomie

COMMENT

- Sensibiliser les élèves aux métiers du domicile dès le collège
- S'appuyer sur la Maison bleue comme outil de présentation des métiers et de l'environnement de travail propre à ces métiers
- Mener des actions départementales de communication

2

Favoriser le recrutement

QUOI

- Favoriser le recrutement au sortir ou pendant la formation
- Favoriser le recrutement par l'insertion
- Valoriser les pratiques réelles auprès des centres de formation et de pôle emploi
- Favoriser les liens entre partenaires pour faciliter les recrutements de dernière minute

COMMENT

- Inciter au développement de l'apprentissage, de l'alternance et du recrutement en contrat de professionnalisation
- Organiser annuellement une « semaine de l'emploi des services à la personne » en lien avec les partenaires
- S'appuyer sur les dispositifs existants en lien avec les organismes compétents : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC).
- Se rapprocher du Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ 41) pour bâtir des parcours compétence
- Ouvrir la plateforme Job 41 aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Valoriser les pratiques réelles par la mise en situation professionnelle
- Inciter à communiquer les besoins auprès des centres de formation
- Inciter à s'appuyer sur les offres d'accueil complémentaire sur le territoire quand le maintien à domicile ne peut être maintenu (accueil de jour, accueil familial)

3

Prendre exemple sur des dispositifs déjà initiés

QUOI

- S'inspirer des initiatives de recrutement local

COMMENT

- Favoriser le développement d'initiatives en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et auprès des SAAD
- Valoriser les pratiques réelles par la mise en situation professionnelle - Opérations « *vis ma vie* »

4

Permettre une meilleure employabilité des professionnels

QUOI

- Permettre une mise en adéquation des profils et des outils de travail des professionnels avec les besoins des services à la personne
- Encourager l'accompagnement et la formation des professionnels
- Mieux intégrer les salariés dans l'équipe

COMMENT

- Communiquer sur l'outil départemental Job 41
- Communiquer sur les dispositifs départementaux d'accompagnement à l'acquisition ou au prêt de véhicule (Mobilité 41, service Insertion via la Bourse de reprise emploi/formation)
- Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement à l'acquisition du permis (Pôle emploi, Région, Organisme Paritaire Collecteur Agréé - OPCA)
- Proposer des formations spécifiques adaptées aux encadrants et intervenants correspondant aux besoins des services et des personnes accompagnées
- Recenser les offres/acteurs pouvant former les intervenants sur les besoins spécifiques
- Mutualiser les offres entre structures
- Développer les formations en alternance et en e-learning
- Encourager l'obtention pour les intervenants du domicile du Certificat Acteur Prévention Secours Aide et soins à Domicile (APS-ASD)
- Développer les temps collectifs : analyse de pratiques et retour d'expériences
- Inciter les professionnels en fin de parcours à devenir « référent » (tutorat)



Public(s) visé(s)

- Élèves du secondaire, dont plus particulièrement les collégiens
- Personnes en recherche d'emploi
- Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Professionnels travaillant auprès des personnes âgées



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Rapport Libault (mars 2019) : assurer la viabilité, l'attractivité et la qualité de l'accompagnement et des soins à domicile, former massivement les intervenants professionnels auprès des personnes âgées aux réflexes de prévention de la perte d'autonomie, engager une montée en compétence de l'ensemble des professionnels du grand âge dans une perspective d'amélioration de la justesse relationnelle de l'intervention.
- Rapport El Khomri « *Grand âge et autonomie* », objectifs : recruter à hauteur des nouveaux besoins, mieux garantir l'amélioration de la qualité de vie au travail par des leviers structurants, ouvrir plus largement l'accès aux formations des métiers du grand âge, mettre en place des formations lisibles et favorisant la polyvalence établissement-domicile, diversifier les voies d'accès aux diplômes et personnaliser les parcours de formation soutenir le développement des compétences enrichissant l'exercice des métiers et structurer des parcours professionnels attractifs, changer l'image des métiers de l'accompagnement, promouvoir l'innovation organisationnelle, managériale et technique.
- Convention section IV de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA).



Bénéfices attendus

- Un soutien plus fiable et de qualité renforcée aux personnes en perte d'autonomie
- Des SAAD et Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) susceptibles de mieux répondre à la demande
- Une économie locale dynamique



Points de vigilance

- Veiller à maintenir une bonne écoute du secteur de l'aide à la personne
- Veiller à être réactif sur les périodes tendues (congés scolaires, aléas climatiques)

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale • Service de l'offre médico-sociale PA/PH 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de l'Insertion et solutions d'emploi, • Direction de la communication, • Maison bleue, <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle emploi, • GEIQ 41, • Collèges, • Établissements de formation, • SAAD.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de situations de rupture d'intervention sur les périodes critiques
- Bilan des actions de la semaine de l'emploi (coût, nombre d'institutions de participants, nombre de participants de candidats, nombre de contrats, etc.)
- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation menées

4-2-5 Accompagner la modernisation et le développement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Une intégration récente des SAAD à la catégorie des Établissements et Services Sociaux ou Médico-sociaux (ESSMS)
- Une implantation forte en zone urbaine et déficitaire en zone rurale
- Un modèle économique fragilisé et complexe du fait d'un coût de facturation inférieur au prix de revient
- Une cartographie de l'intervention des SAAD pas suffisamment détaillée

LES ENJEUX

- Doter le département de SAAD performants, économiquement viables
- Doter le département d'outils de gouvernance permettant d'assumer sa compétence de régulateur de l'offre
- Garantir un bon niveau de satisfaction de la part des usagers

Description de l'action

1

Développer la mise en place d'outils de travail dématérialisés

QUOI

- Enrichir le dispositif de télégestion « *Tranquillidom 41* » d'une solution mobile
- Favoriser la traçabilité et la qualité des transmissions professionnelles

COMMENT

- Généraliser la mobilisation de « *Tranquillidom 41* » auprès de tous les SAAD
- Permettre l'horodatage à domicile à partir du téléphone professionnel des intervenants
- Favoriser l'utilisation des outils de transmission écrite de la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Appuyer l'adoption d'outils numériques de transmission d'informations entre partenaires : cahiers de liaison dématérialisés

2

Renforcer la viabilité économique des SAAD sur les territoires

QUOI

- Permettre aux plus petits SAAD de bénéficier d'une taille critique minimale
- Faciliter la mutualisation entre SAAD
- Cartographier les risques financiers et de rupture de qualité des SAAD

COMMENT

- Inciter les rapprochements, les fusions entre SAAD
- Inciter à la mise en place de pools de remplaçants
- Étudier la mise en place de véhicules d'appoint mutualisés avec d'autres SAAD ou d'autres ESSMS
- Inciter à la mutualisation entre SAAD d'un véhicule de transport adapté au public handicapé par territoire
- Planifier des audits des SAAD

3

Inciter les SAAD à s'engager dans une démarche globale de qualité**QUOI**

- Inscrire les SAAD dans une démarche qualité
- Contribuer à l'évolution des compétences et des métiers
- Renforcer le rôle de contrôleur qualité du Département
- Encourager les coopérations entre SAAD et autres ESSMS

COMMENT

- Encourager les démarches de certification et démarches qualité, d'adhésion à une fédération
- Accompagner la mise en place par les SAAD de référents qualité dans les structures par le chargé de développement
- Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
- Accompagner la mise en place de coordonnateurs de compétence
- Garantir dans la durée le respect du cahier des charges national de l'autorisation
- Réfléchir aux possibilités de renforcement des attendus du cahier des charges national en définissant des critères départementaux
- Développer l'établissement d'accord de coopération/conventionnement avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les établissements du handicap, l'accueil temporaire...

4

Renforcer le positionnement des SAAD sur les financements de la conférence des financeurs**QUOI**

- Inciter les SAAD à s'inscrire dans les actions collectives de prévention financées par la conférence des financeurs

COMMENT

- Sensibiliser les SAAD par une communication ciblée
- Apporter un soutien au montage de projets au regard notamment de la dimension collective requise pour les actions de prévention
- Favoriser les rapprochements avec d'autres ESSMS pour présenter des dossiers communs

**Public(s) visé(s)**

- Les usagers des SAAD
- Les responsables de SAAD
- Les professionnels intervenants

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Fonds pour la prévention de la perte d'autonomie de la conférence des financeurs
- Décret du 15 mai 2019 de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des SAAD
- Convention section IV de la Caisse Nationale de Solidarités pour l'Autonomie (CNSA)
- Rapport Libault (mars 2019) : rééquilibrer l'offre sur le territoire, assurer la viabilité, l'attractivité et la qualité de l'accompagnement et des soins à domicile, améliorer les conditions de travail des professionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes par l'innovation organisationnelle

**Bénéfices attendus**

- Renforcement de l'équilibre financier des SAAD
- Renforcement du positionnement des SAAD parmi les acteurs de l'aide à la personne
- Renforcement de la satisfaction des usagers

**Points de vigilance**

- Situation économique des SAAD critique
- Forte dépendance des SAAD aux financements départementaux (APA/PCH)

PILOTAGE DE L'ACTION

COORDINATEURS

- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Direction Adjointe Droit des usagers et de l'offre médico-sociale
- Service de l'offre médico-sociale PA/PH

CONTRIBUTEURS INTERNES

- Autre service de la MDA : Vivre Autonome 41
- Direction ressources et innovations des solidarités : pôle comptabilité

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et cartographie des SAAD (implantation, nombre de personnels, leur qualification, proposant un service d'intervention de nuit...)
- Taux d'utilisation par les SAAD d'outils de travail dématérialisés et de Tranquillidom 41, y compris pour les usagers
- Nombre de démarches de rapprochement/mutualisation/parteneriat entre SAAD
- Taux de projets présentés par les SAAD à la conférence des financeurs